Subventions postales...... \$4,016 13

M. ELLIS: Le montant voté l'année dernière n'était-il pas suffisant pour la communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas?

Sir CHARLES TUPPER: Le crédit devait être de \$4,000, on n'obtint que \$2,000, et ce montant est nécessaire.

Service par mer et sur les rivières...... \$16,950

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Au sujet du remboursement à M. W. M. McPherson, \$956; pourquoi ce remboursement?

M. FOSTER: C'est pour les services rendus par le steamer Napoléon III. Lors du nauirage du Brooklyn, le Napoléon III se rendit immédiatement au secours. Les marchandises ne furent pas sauvées, mais il n'y out aucune perte de vie.

Service des phares et des côtes...... \$1,815 12

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Dans quelles circonstances le mari de madame Guinane a-t-il perdu la vie?

M. FOSTER: Il était au service du ministère et s'est noyé en revenant d'un naufrage.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je no suis pas opposé à ce crédit de \$100. Au contraîre, cela me semble peu considérable. Je suis porté à croire que le gouvernement a été trop économe.

Sir CHARLES TUPPER: Je suis d'opinion que cela arrive souvent.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: C'est le seul article sur lequel l'on s'est trompé en faveur de l'économie, je crois devoir mentionner le fait.

Pôcheries, examen des eaux profondes, dans la C.-B. \$5,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Que veut-on faire avec ce crédit?

M. FOSTER: L'idée était de découvrir les bancs où se trouve surtout la morue noire. L'expédition dura six semaines l'année dernière et doit durer huit semaines cette année, le crédit est affecté à ces dépenses.

Police à cheval du Nord-Ouest, travaux et gratifica-

Sir RICHARD CARTWRIGHF: L'assistant commissaire Crozier s'est-il retiré volontairement?

Sir CHARLES TUPPER: Après la rébellien du Nord-Ouest, il a demandé sa retraite disant que bien que son apparence physique n'indiquait pas qu'il était malade, il était sujet à une affection nerveuse qui nécessitait un changement, il envoya un certificat de médecin.

M. JONES: Voici un cas dont on devrait se rappeler, en considérant le cas du capitaine J. Fortune d'Halifax. J'espère que le ministre se rappellera cela en réglant cette affaire.

M. KENNY: Je demandorai au ministre de la milice d'attacher beaucoup d'importance à cela. Cet officier a droit à de la considération de la part du ministère.

M. MITCHELL: On me permettra peut-être de retourner à un item touchant les pêcheries. Pourquoi le gouvernement a-t-il renvoyé M. William Dalton employé sur le bateau phare à Miramichi, après qu'il avait reçu l'ordre du ministère de rentrer dans ses occupations ordinaires? Cet homme perdit une partie d'une main en prenant part à un salut royal lors de la fête de la reine, et il fut nommé assistant à bord du bateau à l'embouchure de la rivière Miramichi, et il est resté là pendant plusieurs années—environ neuf ans, je crois. Il fut renvoyé cette année, et la seule raison que je puis trouver pour cette démission c'est qu'il a voté pour moi. Je suppose que l'honorable ministre connaît

les faits, si non, je les lui dirai, et la raison que je viens de donner est la seule que je connaisse.

M. FOSTER: Cela n'a rien à faire du tout avec l'article que l'on discute.

M. MITCHELL: C'est un renseignement, je crois.

M. FOSTER: Je crois que l'honorable ministre a une question sur l'ordre du jour.

M. MITCHELL: Oui, mais je préférerais la poser maintenant. L'honorable ministre, je crois, sauverait du temps en y répondant.

M. FOSTER: J'aurai une réponse pour l'honorable député.
Sauvages, Ontario et Québec....... \$2,920

M. O'BRIEN: Je demanderai au très honorable ministre s'il pout nous dire quand il a l'intention de mettre une réserve de côté pour la bande Temogamingue, sur la rivière Sturgeon. Les hommes de cette bande ont bonne volonté, mais, par suite d'une dispute avec le gouvernement d'Ontario, ils ne peuvent travailler parce qu'ils ne peuvent réussir à obtenir une réserve, et j'aimerais à savoir si l'on espère régler cette affaire bientôt.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je regrette de dire que nous ne pouvons pas obtenir de réponse du tout du gouvernement d'Ontario, et l'affaire n'avance pas.

Sauvages, Nouvelle-Ecosse..... \$730

M. LOVITT: J'aimerais à demander au très honorable ministre quand on a l'intention de s'occuper des Sauvages de la réserve d'Yarmouth? Ils ont été privés des choses nécessaires à la vie, et depuis quelques années les surveillants des pauvres doivent s'en occuper. L'agent le moins éloigné est à quatre-vingts milles de là.

Sir JOHN A. MACDONALD: Nous avons \$2,000 sur ce crédit, pour acheter vingt acres de terrain près de Yarmouth pour une réserve destinée à ces Sauvages. Ils n'ont pas de réserve, et depuis longtemps ils campent sur la propriété que l'on se propose d'acheter, et qui, d'après un rapport, leur convient.

M. LOVITT: Je dois dire que mon prédécesseur, M. Kinney, ordonna le paiement de certains montants pour le soulagement de ces Sauvages, avec l'entente qu'il serait responsable, mais la somme n'a jamais été remise.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je ne sais pas ce qui en est, mais au sujet de l'agent, on en nommera un dès que la réserve sera achetée.

M. LOVITT: J'aimerais que le très honorable ministre prenne en considération les sommes dont je viens de parler. Sir JOHN A. MACDONALD: J'y verrai.

Sauvages, Colombie-Anglaise \$10,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT: C'est un montant considérable; à quoi est-il destiné?

Sir JOHN A. MACDONALD: C'est pour ajouter au crédit de l'exercice courant. Le ministère, depuis plusieurs années, chargeait la dépense additionnelle chaque année sur le crédit de l'année suivante. Le montant total chargé au ciédit de cette année est de \$6,500. En outre de cela une troisième commission d'arpentage a été envoyée sur mon ordre, lorsque j'étais dans la Colombie-Anglaise pour arpenter les frontières dans le voisinage de Metlakatlah.

Sauvages, Manitoha et le Nord-Ouest...... \$249,623.88

Sir JOHN A. MACDONALD: Sur ce crédit, \$70,386.13 sont pour payer au département de la milice—crédit pour les frais de la rébellion—pour matériel et provisions transférés par le corps d'expédition après les troubles de 1885. Les provisions en question ont, paraîtil, été payées par le département de la milice, et la somme demandée est pour être passée au crédit de ce département.